

Toulouse, le 20 janvier 2017

L'inspecteur d'académie – Directeur académique des
services de l'éducation nationale de la Haute-Garonne

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école
S/c de mesdames et messieurs les IEN

**Services
académiques**

DAEPS
Direction de l'Action
Educatrice et de la
Performance Scolaire

Dossier suivi par :
Denis MANCIET

Téléphone :
05 36 25 87 76

Mél.
Daeps@ac-toulouse.fr

DAAC
Direction académique à
l'action culturelle

Secrétariat :
Aïcha MOKADEM

Téléphone :
05 36 25 88 62

Mél :
culture@ac-toulouse.fr

75 Rue Saint -Roch
CS 87703
31077 Toulouse cedex 4

Objet : Dispositifs culturels dans le premier degré - campagne 2017-2018

Dans le cadre du plan pour le développement des arts et de la culture à l'école, des projets culturels seront aidés financièrement pour l'année scolaire 2017-2018.

Je vous prie de trouver ci-joint la note de cadrage des dispositifs culturels du premier degré rappelant les principes des projets culturels.

Les projets artistiques et culturels pouvant être financés par l'Éducation nationale devront être saisis par les écoles dans l'application internet « **Arts et culture** » accessible à partir du 20 février 2017. Un message électronique sera envoyé aux directeurs d'école pour signaler l'ouverture du serveur.

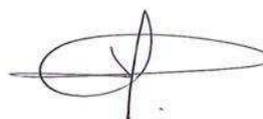
Les modalités d'organisation de la campagne précédente sont reconduites. **La saisie du projet sur l'application internet** constitue la phase administrative obligatoire pour la présentation du projet. Le directeur d'école veillera à ce que l'élaboration et la saisie du contenu du projet **soient réalisées dans les délais indiqués ci-dessous**.

Calendrier prévisionnel

Evènement	Début	Fin
Envoi des notes de cadrage	Janvier 2017	
Ouverture application - saisie des projets	à partir du 20 février 2017	31 mars 2017
Évaluation par les corps d'inspection et conseillers pédagogiques	à partir du 8 avril 2017	8 mai 2017
Commission de sélection des projets	à partir du 18 mai 2017	

Je vous rappelle qu'aucun projet ne sera pris en compte après la fermeture du serveur académique. **Aucun document papier ou projet non saisi ne sera accepté.**

Les projets culturels qui auront été retenus par la commission départementale de sélection seront mis en œuvre à partir de la rentrée scolaire 2017-2018.



Jacques CAILLAUT

PJ : - note de cadrage des projets culturels premier degré
- notice d'utilisation de l'application « Arts et culture »